



SSM, Birmensdorferstrasse 65, 8004 Zürich

Office fédéral de la communication (OFCOM)

pg@bakom.admin.ch

Zurich, le 9 septembre 2026

Prise de position concernant la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) - adaptation des catégories tarifaires de la redevance des entreprises

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat suisse des mass media (SSM) vous remercie de la possibilité qui lui est offerte de prendre position sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). En tant que syndicat de l'ensemble des professionnel·les des médias électroniques, le SSM défend les intérêts du personnel de la SSR, de radios et de télévisions privées et non commerciales ainsi que de nombreux freelances du secteur.

Le projet de révision de l'ORTV vise à modifier la structure tarifaire de la redevance des entreprises : les 18 tranches de chiffre d'affaires (16 tranches dès 2027) en vigueur aujourd'hui seraient remplacées par 60 catégories tarifaires. Sur le principe, le SSM approuve cette refonte. Pour des raisons d'équité, il est en effet nécessaire de remplacer l'actuelle structure dégressive. La nouvelle structure, légèrement progressive, est une solution souhaitable et opportune, car elle permet de mieux adapter la redevance à la capacité économique des entreprises. Nous nous félicitons en outre de la volonté de maintenir la redevance des entreprises qui est essentielle au financement des médias de service public. Le projet de révision rend la redevance supportable pour les entreprises et garantit une participation au financement des médias de service public en fonction de leur chiffre d'affaires.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler le rejet très net, par 61,9 % des voix, de l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! ». Les médias de service public continuent donc de bénéficier d'un large soutien de la population. Il est essentiel de respecter la volonté populaire et d'éviter tout nouvel affaiblissement du financement de ce service public. La baisse de la redevance des entreprises, décidée par le Conseil fédéral en juin 2024, va à l'encontre de cet objectif et affecte directement les ressources disponibles. Compte tenu notamment du processus de

transformation mis en œuvre par la SSR (« Enavant SRG SSR »), qui implique des économies drastiques, il est impératif de ne pas envisager de nouvelles réductions des recettes issues de la redevance des entreprises.

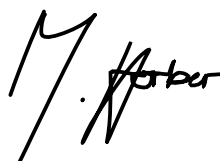
Il est dès lors fort regrettable que, selon les chiffres actuels de l'Administration fédérale des contributions (AFC) et au vu des modifications tarifaires proposées, il se profile un déficit de financement de 12,5 millions de francs. Cette somme correspond au manque à gagner résultant de l'exonération applicable dès 2027 aux entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 0,5 et 1,2 million de francs. Dans son rapport explicatif, le Conseil fédéral indique que l'adaptation de la structure tarifaire n'aura aucune incidence sur les recettes globales issues de la redevance des entreprises. Il affirme ainsi que « les recettes de la redevance des entreprises se monteront probablement toujours à 180 millions de francs ». En réalité, si la réforme de la structure tarifaire n'a pas pour objectif de modifier le montant total des recettes issues de la redevance des entreprises, il faut compenser la baisse de recettes préalablement décidée. **Nous demandons donc au Conseil fédéral d'adapter proportionnellement le nouveau modèle de la redevance des entreprises de sorte que l'adaptation de la redevance des entreprises génère au moins 12,5 millions de francs de recettes supplémentaires.** Cela permettra notamment de tenir compte de la décision populaire du 8 mars 2026 contre l'initiative « 200 francs, ça suffit ! » et en faveur d'un service public audiovisuel fort.

En vous remerciant de tenir compte de nos arguments et de notre prise de position, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat suisse des mass media



Silvia Dell'Aquila
Secrétaire centrale



Martina Horber
Responsable de la politique des médias